

nécessaires, si tous les pays qui font la pêche dans l'Atlantique Nord veulent bien lui donner certains pouvoirs, ce qui semble être le cas, si elle peut servir d'intermédiaire pour la négociation d'accords préconisant certaines pratiques, notamment une diminution de l'activité de tous les pays dans l'Atlantique nord-ouest.

On a déjà commencé par l'aiglefin. Nous avons maintenant des contingentements d'arrêts en vue de l'établissement d'une zone de pêche dont le but sera d'abord la récupération et qui ensuite permettra de maintenir le volume des pêches dans une partie de l'Atlantique Nord. Il doit y avoir à Rome en février de l'année prochaine une conférence importante, soit la réunion intérimaire des membres de la communauté des pêches de l'Atlantique Nord. A cette conférence, on traitera de la question du rendement. On peut espérer, et c'est certainement ce que vise le document présenté par le Canada, le contingentement du hareng. Ce sont les pêcheurs canadiens qui en prennent la plus grande partie. Cependant cette espèce en particulier est très importante pour nous et il semble qu'on approche d'une exploitation abusive.

Fondamentalement, nous voudrions créer une zone de pêche contrôlée non seulement dans les eaux qui nous appartiennent exclusivement, mais sur tout notre plateau continental qui s'étend en certains endroits jusqu'à 400 milles dans l'Atlantique, et sur toute la pente au-delà, et à l'avenir en faire par voie de convention une zone de pêche contrôlée. Il faudrait que les scientifiques des pays membres, au nombre de 14, se mettent d'accord sur les ressources qui s'y trouvent, sur les quantités de poisson à conserver pour assurer un rendement maximum et une exploitation continue dans les années à venir. Il y a, en outre, le problème assez complexe, mais soluble à mon avis, d'une juste part du rendement qui peut être soutenu d'année en année. Enfin, il y a la question de la surveillance du nombre des prises et de la façon dont elles sont faites. Le bill à l'étude vise vraiment cette dernière question; il sera surtout utile dans le cas des espèces les plus importantes.

On m'a posé plusieurs questions aujourd'hui. Le député de Kootenay-Ouest (M. Harding) m'a demandé si d'autres pays participeraient à cette surveillance. Il est vrai que des navires canadiens patrouilleront au large de nos côtes et qu'un certain nombre d'autres pays n'en auront pas dans la région. Nous assumerons une part disproportionnée de la surveillance. Mais c'est peut-être bien ainsi puisque nous prétendons que c'est notre plateau. Il est beaucoup plus près de nos côtes et, de ce fait, il nous est plus facile d'en faire la surveillance.

Le projet de loi nous autorise à monter à bord des bâtiments étrangers, et nous ferons de plus en plus de ce genre d'inspection. Il semble que le contribuable canadien en assumera une plus large part financière. Lorsque tout le programme sera mis en œuvre et que toutes les réserves de poisson de l'Atlantique Nord seront exploitées de façon à en retirer un rendement soutenu, nous pourrions alors prétendre, en tant qu'État côtier, avoir préparé l'avenir, avoir contribué davantage à cette gestion rationnelle que les autres pays, ce qui nous donnerait droit à une plus grosse part de gâteau, pour ainsi dire, ou mettrait tous les atouts dans notre jeu lorsqu'il s'agirait de partager les réserves de nouvelles espèces. J'hésiterais actuellement à demander à d'autres pays de prendre part à nos activités de surveillance, car je pense qu'il y aurait avantage à le faire plus tard pour affirmer notre souveraineté et obtenir une plus grande part des prises grâce à une gestion rationnelle.

[L'hon. M. Davis.]

On a posé des questions sur le saumon de l'Atlantique. Il est parmi les espèces menacées. Les pêches ont été surexploitées tout le long de la côte est de l'Atlantique. Maintenant elles se limitent en grande partie aux rivières du Canada, surtout au Labrador, à la rive nord du Québec et du Nouveau-Brunswick. Des pays européens ont exercé ces dernières années des pressions au large du Groenland. Les Danois se retirent progressivement de ces pêcheries, en partie parce qu'ils prévoient entrer dans le Marché commun européen ce qui les empêchera de pêcher près du Groenland, et en partie parce que ces pêcheries sont moins poissonneuses. Ils se retirent de la pêche au saumon et, avec les mêmes bâtiments, vont pêcher au large des côtes de l'Afrique. De fait, le gouvernement danois subventionne la transformation de leurs bâtiments, environ une douzaine, en vue de la pêche dans d'autres régions du monde.

• (4.30 p.m.)

Nous adopterons pour politique, lors de la prochaine conférence sur le droit de la mer et en matière de pêche au saumon dans l'Atlantique Nord qu'aucune nation ne doit le pêcher au-delà de ses limites territoriales propres. Si notre résolution est adoptée, à la Conférence sur le droit de la mer de 1973, si elle a force de loi dans le cas du saumon, il n'y aura plus de surveillance à exercer en haute mer puisque aucune nation ne sera autorisée à l'y pêcher.

Il nous restera, bien entendu, le problème du saumon canadien qui se rendra en deçà de 12 milles du Groenland où il grandira, pour ensuite se faire prendre par les Esquimaux qui y vivent. Un problème ardu se posera à cet égard, mais ce ne sera rien en comparaison du problème qui a surgi récemment au sujet de la pêche illimitée en haute mer du saumon qui fraie dans les cours d'eau canadiens.

Il a été question des mesures que propose l'Islande. Ce pays voudrait maintenant étendre sa limite de pêche de 12 à 50 milles. La principale raison qui motive ce changement est que la limite de 50 milles englobe presque tout le plateau continental au large de l'Islande. Elle le comprend entièrement, exception faite d'une parcelle.

Cette limite de 50 milles est une formule simple; il est facile pour les patrons des navires de pêche de l'observer. Je le répète, il s'agit de la formule islandaise. Elle ne convient pas au Canada, parce que notre plateau continental est beaucoup plus vaste. Si nous fixions notre limite à 50 milles, cela signifierait que nous devrions exclure les 350 milles des Grands bancs qui s'étendent à l'est de Terre-Neuve. Nous avons l'intention d'inclure tout notre plateau qui est certes beaucoup plus étendu. Nous nous proposons d'agir ainsi et espérons obtenir la juridiction sur l'activité qui règne dans l'ensemble du plateau. Nous voulons partager le produit du plateau avec d'autres pays de façon continue, assurer le gros de la surveillance si les autres pays le souhaitent et en fait, diriger, sinon exploiter exclusivement notre plateau.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettra-t-il une question? Peut-il dire quand il annoncera la politique qu'il vient d'exposer, à savoir notre intention de briguer la gestion des pêcheries de tout notre plateau continental?

L'hon. M. Davis: Le député de South Shore (M. Crouse) se souviendra peut-être que l'un de mes premiers discours comme ministre des Pêches a été prononcé à Boston. Le texte, long de dix pages environ, entrait dans les détails.